

Termes de références

Mission n°12INI125

République Centrafricaine / Renforcement des capacités du PNLT-RCA par une assistance technique résidentielle pour la mise en œuvre de la subvention du Fonds mondial n° CAF-911-G09-T

Demandeur : PNLT

I. Contexte

La tuberculose représente un problème de santé publique en RCA. Les estimations donnent selon le rapport global sur la tuberculose publié par l'OMS en 2010, un taux incidence de 328 cas pour 100 000 habitants et une prévalence de 424 cas pour 100 000 habitants.

Une récente étude faite par l'Institut Pasteur de Bangui a donné un taux de résistance primaire aux antituberculeux de 14.7% dont le taux le plus élevé concerne l'Isoniazide (INH) à 9.3%. Ce taux de résistance primaire est similaire ou plus faible que ceux observés dans d'autres villes africaines. Le taux de la Multirésistance aux antituberculeux est de 0.4%, la dispersion, dans la population en contexte urbain, de la tuberculose Multirésistante (TB-MR) est limitée. Le problème de la tuberculose est aggravé par la haute prévalence du VIH/SIDA qui se situe à 4,7% dans la population sexuellement active (Unicef, la santé des enfants dans le monde, 2012). La prévalence du VIH chez les tuberculeux selon les rapports de routine du PNLT de 2009 est à 33%.

Devant une situation de ressources propres pour la mise en œuvre des activités de lutte contre la tuberculose limitée, le pays à travers le CCM/RCA a soumis une proposition dénommée « Programme de Renforcement de la Stratégie Halte à la Tuberculose » (PRSHT) qui est financée par le Fonds mondial dans le cadre du Round 9, Grant n°CAF-911-G09-T. Cette subvention a pour objectifs i) d'étendre et de renforcer la stratégie DOTS ii) d'initier ou de développer la prise en charge des co-infections VIH/TB et des MDR-TB iii) de renforcer la mobilisation sociale contre cette endémie et iv) de renforcer les capacités de coordination et de suivi-évaluation du PNLT.

Le pays avait bénéficié d'une subvention du Fonds mondial au 4^{ème} tour (R4) d'un montant de 3.948 M\$, consommée à 85.7% (3.385 M\$), de décembre 2004 à juin 2010 avec une exécution satisfaisante (B1).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle subvention du Round 9 avec comme bénéficiaire principal (BP), le Ministère de la Santé Publique, de la Population et de la Lutte contre le Sida (MSPPLS) à travers le Service de lutte contre la Tuberculose (STL), la capacité du BP a été évaluée. Des lacunes ont été constatées dont entre autres une insuffisance quantitative et qualitative en ressource humaine pour la coordination et la mise en œuvre programmatique des activités de lutte contre la tuberculose. En vue de palier à cette faiblesse de la coordination du PNLT et dans l'optique de garantir une performance dans la gestion de la subvention au titre du round, il est envisagé un appui du SLT à travers un assistant technique résidentiel. Cette demande a été réitérée par le Fonds mondial, qui dans l'accord de subvention du PRSHT signé le 19 mai 2011 a inscrit dans l'annexe A, Conditions n°8, le recrutement d'un expert long terme pour le volet programmatique.

Cette mission d'appui technique va être appuyée par une mission conjointe court-terme de l'UICMTR (l'Union Internationale de Lutte contre la Tuberculose et les Maladies Respiratoires, ci-après « l'UNION ») dont l'objectif est d'établir un état des lieux et de finaliser un plan d'action. Une deuxième mission courte de l'Union permettra fin 2012 d'évaluer les progrès du SLT et de corriger les faiblesses d'exécution de la subvention CAF-911-G09-T, ce qui contribuera à optimiser l'efficacité de l'assistance technique moyen terme.

II. Description de la mission d'expertise

1) Objectif général de la mission

L'objectif général de la mission est de renforcer le programme national de lutte contre la tuberculose à travers une assistance technique d'une durée de 12 mois.

2) Objectif spécifique

Les objectifs spécifiques de la mission d'assistance technique auprès du PNLT sont les suivants :

1. Améliorer la gestion programmatique du SLT ;
2. Renforcer la planification, le suivi et l'évaluation des activités du programme Tuberculose ;
3. Améliorer les indicateurs de performance du PNLT (taux de déclaration et taux de guérison) ;
4. Appuyer la communication interne et la communication externe avec les partenaires ;
5. Renforcer les capacités de l'expertise nationale par transfert de compétences auprès des membres du PNLT en charge de la gestion du programme ;
6. Contribuer à la production des rapports de progrès du Programme de Renforcement de la Stratégie Halte à la Tuberculose, dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention.

3) Description des activités

La mission d'expertise étant liée à la mise en œuvre programmatique de la subvention, les activités à réaliser devront l'être tout au long de la période de mise en œuvre de la mission, et pourront être ajustées en fonction des priorités du PNLT.

Dans le cadre de la mission, l'assistant technique réalisera / contribuera aux activités suivantes :

Objectif 1 : Gestion programmatique du PNLT.

- A1. Etablir un état des lieux en identifiant les forces et faiblesses du programme national en concertation avec l'expert de l'Union, sous forme d'un rapport d'évaluation ;
- A2. A partir du diagnostic établi, élaborer un plan d'action, les feuilles de routes, un chronogramme des activités à mettre en place, en concertation avec l'expert de l'Union ;
- A3. Planifier les bilans d'activités à remettre trimestriellement au Fonds mondial notamment en termes de prise en charge de la file active des patients atteints de la tuberculose.
- A4. Encadrer les missions ponctuelles d'expertise spécifiques à la tuberculose, dont le PNLT assure la coordination.

Objectif 2 : Planification, suivi/évaluation des activités du programme Tuberculose.

- A1. Appuyer l'expert spécialisé en suivi et évaluation et identifié dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention ;
- A2. Faciliter l'approvisionnement régulier en médicaments antituberculeux par le développement de stratégie et d'outils de suivi propres au PNLT ;
- A3. Favoriser la standardisation du mécanisme de suivi-évaluation.

Objectif 3 : Performance du PNLT (taux de déclaration et taux de guérison).

- A1. Elaborer des indicateurs de performance pour s'assurer de la qualité de la mise en œuvre du programme et du suivi des malades (exemples : nombre de malades diagnostiqués, nombre de patients suivis, nombre de cas de tuberculose multi-résistante, nombre de cas de tuberculose chez l'enfant) ;
- A2. Développer des protocoles thérapeutiques standardisés de courte durée sous surveillance directe ;
- A3. Identifier les patients malades n'ayant pas reçu de traitement ou qui ont vu leur traitement interrompu, en raison des ruptures d'intrants en antituberculeux au cours de la période 2010-2011 ;
- A4. Améliorer la prévention et la prise en charge des patients atteints par les co-infections VIH/TB.

Objectif 4 : Appuyer la communication interne et la communication avec les partenaires.

- A1. Planifier et organiser des réunions de travail périodiques avec les équipes des centres de prise en charge de la tuberculose ;
- A2. Présenter dans le cadre de ces réunions de travail, les lignes directrices du programme, identifier les lacunes et les actions à entreprendre pour améliorer et/ou renforcer la prise en charge de la tuberculose ;
- A3. Planifier et organiser des réunions de travail semestrielles avec les partenaires clés : OMS (TB-MDR), UE, UNICEF (TB de l'enfant) et autres bailleurs et/ou partenaires, afin de s'assurer de la coordination des actions et de communiquer autour du programme et de ses avancées.

Objectif 5 : Renforcer les capacités de l'expertise nationale par transfert de compétences auprès des membres du PNLT en charge de la gestion du programme.

- A1. A partir de bilans réguliers, l'expert contribuera au suivi des forces et faiblesses du programme et veillera ainsi au transfert de compétences : l'expert documentera point par point ce transfert de compétences.

Objectif 6 : Contribuer à la production des rapports de progrès du Programme de renforcement de la stratégie Halte à la tuberculose, dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention.

- A1. Renseigner les rapports programmatiques/ rapports trimestriels d'exécution de la subvention CAF-911-G09-T ;
- A2. Répondre aux demandes d'informations ou autre de la part du Fond mondial sur les aspects programmatique de la subvention, et des autres partenaires du PNLT.

4) Résultats à atteindre

La qualité de la prévention et de la prise en charge de la Tuberculose par le PNLT est améliorée et la mise en œuvre de la subvention CAF-911-G09-T est satisfaisante.

III. Profil d'expert demandé

- 1) Nombre d'experts : 1
- 2) Nombre d'homme/jours : 12 mois soit 218 H/J

3) Profil d'expert

A. Qualifications et compétences :

- Titulaire d'un doctorat en médecine
- Spécialisation / Compétence en santé publique, épidémiologie ou gestion de projets et programmes de santé.
- Excellentes qualités /capacités :
 - de communication
 - de travail en équipe et relationnel dans un environnement multiculturel
 - de transmission des savoirs et des compétences
 - de supervision
 - d'analyse et résolution des problèmes
 - de prise de décision et d'initiative
- Excellente maîtrise du français (écrit / oral).

B. Expérience professionnelle générale

- Expérience similaire à la mission au sein d'un projet ou programme dans le domaine spécifié, démontrant les savoirs et l'expérience de l'expert.
- Expérience de gestion des projets et des programmes de santé publique, notamment en planification, suivi/évaluation, communication et rapportage.
- Expérience professionnelle médicale dans les pays en développement.

C. Expérience professionnelle spécifique

- Expérience professionnelle dans le traitement et la prévention de la tuberculose.
- Connaissance des procédures de financement des bailleurs internationaux et particulièrement du Fonds mondial.
- Une bonne connaissance en système de gestion des approvisionnements et des stocks pharmaceutiques serait un atout.

IV. **Lieu, Durée et Modalités d'exécution**

1) **Période de mise en œuvre : Mai 2012 - Août 2013**

2) **Date de démarrage : Mai-Juin 2012**

- Un briefing devra avoir lieu au siège de l'Union avant le départ en mission.
- La mission débutera sur place par un briefing avec le coordinateur du PNLT, portant sur la présentation de la mission, des objectifs, de la méthodologie envisagée ainsi que des résultats à atteindre.

3) **Date de fin : Juin 2013**

La mission se terminera par un débriefing de la mission avec le Coordinateur du PNLT et son équipe.

4) Durée effective : 218 jours prestés

La durée effective des prestations (jours ouvrables) de l'expert est 218 jours soit 12 mois.

5) Planning/calendrier :

Le calendrier prévisionnel d'exécution de la mission se présente comme suit :

Description des activités	Lieu	Période	Durée H/J:
Objectif 1 : Gestion programmatique du PNLT. Mission diagnostic conjointe avec l'expert UNION sur l'établissement d'un état des lieux et d'un plan d'action.	Bangui	Juin	10-15
Objectif 2 : Planification, le suivi et l'évaluation des activités du programme Tuberculose.	Bangui	12 mois	
Objectif 3 : Améliorer les indicateurs de performance du PNLT (taux de déclaration et taux de guérison).	Bangui	12 mois	
Objectif 4 : Appuyer la communication interne et la communication avec les partenaires.	Bangui	12 mois	
Objectif 5 : Renforcer les capacités de l'expertise nationale par transfert de compétences auprès des membres du PNLT en charge de la gestion du programme.	Bangui	12 mois	
Objectif 6 : Contribuer à la production des rapports de progrès du Programme de renforcement de la stratégie Halte à la tuberculose, dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention.	Bangui	trimestre x 4	
Total			218

Il est à noter que la planification des activités est indicative et qu'elle est susceptible d'être modifiée en fonction des besoins du PNLT et de la réalisation de la subvention

V. Livrables

- Rapport d'évaluation élaboré lors de la mission exploratoire conjointe avec l'UNION.
- Plan d'action et mesures correctrices.
- Chronogramme des activités.
- Les feuilles de routes.
- Les bilans d'activités/Rapports programmatiques à remettre trimestriellement au Fonds mondial.

VI. Rapport de mission

- Un rapport de mission devra être envoyé par mail à FEI et au PNLT tous les 3 mois.
- Un rapport de mission final devra être remis dans un délai de 30 jours suivant la fin de la mission et être envoyé par mail à FEI et au PNLT.
- Langue du rapport : français

VII. Informations pratiques

1) Modalité de travail

- Bureau : Mise à disposition d'un bureau au sein du PNLT
- Lieu : Bangui
- La logistique sur place sera assurée par le PNLT

2) Matériel à disposition

- Ordinateur : Pris en charge dans le budget de la mission
- Imprimante : Oui auprès du PNLT

3) Services et personnes utiles à la mission, coordination

- La mission sera suivie sur place par le Coordinateur du PNLT et son équipe, et à distance par L'UNION.